WHC-96/CONF.201/INF.7 Paris, le 14 octobre 1996 Original: français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Vingtième session Mérida, Yucatan, Mexique

2 - 7 décembre 1996

Document d'information: Rapport de synthèse de la Deuxième Réunion de Stratégie globale sur le patrimoine culturel africain et la Convention du patrimoine mondial (Addis Ababa, Ethiopie, 29 juillet - ler août 1996

Rapport de synthèse :

Deuxième réunion de Stratégie globale sur le patrimoine culturel africain et la Convention du patrimoine mondial (Addis Ababa, Ethiopie, 29 juillet-1er août 1996)

Comme suite à la décision du Comité du patrimoine mondial lors de sa 19^e session, une réunion sur le patrimoine culturel africain et la Convention du patrimoine mondial de la région soudanosahélienne et de la Corne de l'Afrique s'est tenue à Addis Abeba (Ethiopie) du 29 juillet au 1er août 1996 à l'invitation du Centre du Patrimoine mondial de l'UNESCO et de l'ICOMOS. Cette réunion constituait, après la réunion de Harare (11-13 octobre 1995), la seconde étape d'une « stratégie globale » visant à améliorer la représentativité de la Liste du patrimoine mondial. Les experts de neuf Etats africains, spécialistes du patrimoine de leur pays, avaient répondu favorablement à l'invitation (Djibouti, Egypte, Erythrée, Ethiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Niger, Ouganda, Soudan et Tchad). Participèrent également à la réunion quatre experts internationaux : M.M. Léon Pressouyre, Vice-Président de l'Université de Paris I (France), David Phillipson, Directeur du Musée d'Archéologie et d'Anthropologie de l'Université de Cambridge (Royaume Uni), Ivo Strecker, Professeur à l'Institut d'Ethnologie et d'Etudes Africaines de l'Université de Mayence (Allemagne) et Bertrand Hirsch, Professeur au Centre de Recherches Africaines de l'Université de Paris I (France), deux membres du Centre du patrimoine mondial : Laurent Lévi-Strauss et Galia Saouma-Forero ainsi que M. Jean-Louis Luxen, Secrétaire général de l'ICOMOS. Furent associés également aux débats les différents responsables en charge de la politique culturelle de l'Ethiopie à l'échelon régional depuis la décentralisation du pays et la création par le gouvernement éthiopien, en 1992, des quatorze régions d'un Etat fédéral.

Les participants avaient pu travailler avant la conférence sur plusieurs documents qui synthétisaient les débats et les conclusions de la réunion de Harare et d'autre part sur un texte de

présentation préparé par B. Hirsch inventoriant les différentes catégories du patrimoine culturel dans cette partie de l'Afrique et faisait le point sur les sites actuellement inscrits sur la Liste du patrimoine mondial dans cette zone où trois pays seulement y sont représentés :

- l'Egypte par cinq sites : Memphis et sa nécropole et les zones des Pyramides de Guizeh à Dahchour Le Thèbes antique et sa nécropole Les monuments de Nubie de Abou Simbel à Philæ Le Caire islamique Abou Mena.
- l'Ethiopie par six sites :les églises creusées dans le roc de Lalibala Fasil Ghebi à Gondar La basse vallée de l'Aouache Tiya Aksum La basse vallée de l'Omo.
- la Jamahiriya arabe libyenne par cinq sites : le site archéologique de Leptis Magna Le site archéologique de Sabratha Le site archéologique de Cyrène Les sites rupestres du Tadrart Acacus L'ancienne ville de Ghadamès.

La réunion a été articulée en quatre phases :

- 1. Après une séance d'ouverture, la Convention de 1972 et ses relations avec le patrimoine culturel de l'Afrique ont été explicitées et les principaux objectifs de la réunion définis (matinée du premier jour)
- 2. Chacun des experts africains a ensuite présenté un état du patrimoine culturel de son pays et en a présenté les sites les plus marquants (après-midi de la 1^{ère} journée)
- 3. Cette approche régionale a permis de prendre la mesure de la situation concrète de chaque pays et des nombreux sites d'importance mondiale qu'ils contiennent tout en introduisant l'approche thématique qui a été développée les jours suivants (2^{de} journée, matinée du 3^{ème} jour). Animés par les experts internationaux, les débats se sont en effet organisés autour des caractéristiques spécifiques des différentes catégories du patrimoine culturel de la région :
- le patrimoine archéologique
- le patrimoine historique, les établissements humains et les cultures vivantes
- les lieux religieux, les lieux de production technique, les itinéraires culturels et les routes d'échanges.

4. Enfin la discussion porta, à la lumière des sites examinés, sur l'adéquation de la Convention de 1972 et des critères d'inscription aux spécificités du patrimoine culturel de la région et déboucha sur la mise au point de recommandations (après-midi du 3ème jour et matinée du 4ème).

I. Un patrimoine vivant et pluri-culturel

La réunion a été ouverte par les allocutions de M. Musa, Directeur du bureau de l'Unesco à Addis Abeba, de M. Ghabriel, responsable de la section de la culture, des sciences et de l'éducation de l'OUA et de M. le ministre de l'Information et de la Culture de la République fédérale d'Ethiopie. Tous se sont félicités de la tenue de cette réunion à Addis Abeba en insistant sur l'importance de l'identification et de la sauvegarde du patrimoine culturel africain et ont vivement remercié le Comité du patrimoine mondial d'avoir pris l'inititiative d'une telle rencontre et le Centre du patrimoine mondial et l'ICOMOS de l'avoir organisée.

M. J.-L. Luxen, Secrétaire général de l'ICOMOS, a replacé la réunion d'Addis Abeba dans le cadre de la "stratégie globale", qui vise à donner une représentation plus complète et plus équilibrée des diverses cultures de l'humanité et, en particulier, à obtenir une reconnaissance plus équitable de l'Afrique. Le patrimoine culturel africain est avant tout un patrimoine vivant, qui associe étroitement patrimoine culturel et naturel, tangible et intangible, et qui a le plus souvent un caractère pluri-culturel. Pour l'Afrique, l'évolution du critère d'authenticité, examinée lors de la conférence de Nara en novembre 1994, a donc une grande portée puisqu'elle permet désormais de prendre en compte de façon plus satisfaisante les significations d'un bien aux yeux de la communauté humaine qui l'a créé, chaque œuvre devant être davantage considérée et évaluée au regard des critères du contexte culturel auquel elle appartient. M. Luxen a insisté sur la nécessité d'associer les professionnels et scientifiques africains aux réflexions ainsi entreprises sur les nouvelles catégories de patrimoine (comme les paysages ou les itinéraires culturels) et de créer des réseaux pour poursuivre ce travail en commun.

II. Le patrimoine africain et les évolutions récentes du concept de patrimoine culturel

Le professeur L. Pressouyre a poursuivi cette présentation en montrant comment le patrimoine culturel était concu au moment de la Convention de 1972 et comment ce concept a progressivement évolué depuis cette date : « En une génération, l'opposition entre patrimoine culturel et patrimoine naturel a perdu beaucoup de sa validité. Des termes codés tels que paysages, sites, ensembles, monuments, n'ont plus aujourd'hui le même contenu qu'en 1972. Le concept d'authenticité, récemment débattu à la conférence de Nara, au Japon, a évolué de manière spectaculaire ». Partant d'une analyse de la notion du patrimoine culturel telle que l'a définie la Convention en 1972 et de la distinction établie entre monuments, ensembles et sites, il a ensuite explicité selon quels critères la Convention avait prévu l'inscription des biens culturels et comment l'interprétation de ces critères avait évolué, comme en témoignent les Orientations révisées en 1994 et l'émergence de trois faits nouveaux : la disparition graduelle de la notion de chef-d'oeuvre artistique ; l'émergence d'un concept de la culture plus proche de la définition très englobante qu'en donnent les anthropologues, et la réconciliation entre patrimoine culturel et patrimoine naturel. Enfin, il a examiné la place laissée au patrimoine culturel africain dans la Liste du patrimoine mondial et avancé plusieurs raisons qui peuvent rendre compte de son insuffisante représentation. Si les réalités africaines coïncidaient rarement avec le concept de patrimoine culturel tel qu'il se dégageait à l'origine des Orientations de la Convention de 1972, les évolutions progressives de ce concept permettent aujourd'hui une ouverture indéniable vers le patrimoine africain. D'autre part, les procédures d'inscription imposées par les Orientations ont été longtemps mal adaptées, en raison de leur exigences techniques, aux possiblités des États d'Afrique. Il a conclu en soulignant la nécessité, pour les pays présents qui n'ont pas encore ratifié la Convention, de le faire dans les meilleurs délais ainsi que l'urgence de l'établissement de listes indicatives, première étape vers l'inscription de certains sites sur la Liste du patrimoine mondial.

Enfin, L. Lévi-Strauss, du Centre du patrimoine mondial, a évoqué les buts et les objectifs de cette seconde réunion organisée dans le cadre de la "stratégie globale" : en associant une

réflexion scientifique sur les différents catégories du patrimoine culturel africain et un travail concret préliminaire pouvant aboutir à l'inscription de nouveaux sites sur la Liste du patrimoine mondial, les participants devront identifier les types de biens culturels propres au patrimoine de cette région de l'Afrique et s'interroger, en fonction de ces catégories, sur la pertinence des critères d'inscription des *Orientations* et l'opportunité de les faire évoluer en conséquence.

III. Un patrimoine d'une richesse exceptionnelle

Les communications des experts des pays africains présents à la réunion (M. Jara Haile Mariam pour l'Ethiopie, le Dr Fekri Hassan pour l'Egypte, le Dr Yoseph Libsekal pour l'Erythrée, le Dr Ahmad S. Fituri pour la Jamahiriya arabe libyenne, S. Exc. M. Lambert Messan pour le Niger, M. Ephraïm Kàmuhangire pour l'Ouganda, M. Khayar Oumar Defallah pour le Tchad) se sont situées dans la perspective ouverte à Harare d'une approche thématique des sites établie en fonction des modalités d'application actuelles des *Orientations*, perspective qui a été acceuillie par tous les intervenants comme extrêmement novatrice.

Ces communications, par leur précision et leur caractère concret, ont permis :

- d'exposer quelles sont les instances en charge aujourd'hui du patrimoine culturel et quelles sont les législations nationales en vigueur, et de souligner les difficultés matérielles rencontrées par ces pays dans l'identification, l'enregistrement, la conservation et la mise en valeur de leur patrimoine culturel.
- de confirmer et d'illustrer l'extraordinaire richesse du patrimoine culturel de cette partie de l'Afrique. A travers les exemples présentés par les experts, des regroupements significatifs de sites sont apparus, qui ont montré :
- la portée mondiale des sites paléontologiques et préhistoriques, comme ceux du Tchad, de l'Égypte et de l'Éthiopie, riches en fossiles d'hominidés et, d'une façon générale, l'importance

des sites archéologiques : sites de la vallée du Niger, nombreux sites égyptiens, notamment néolithiques, sites Sao au Tchad, Konso et la moyenne vallée de l'Aouache en Ethiopie...

- l'exceptionnelle densité des sites rupestres, peints ou gravés, que l'on retrouve dans tous les pays de la région, depuis le Niger (Aïr et Ténéré) et le Tchad (Tibesti et Ennedi) jusqu'aux sites de l'Afrique orientale (région de Debub en Erythrée pour ne prendre qu'un seul des nombreux exemples présentés) et de l'Ouganda (site de Nyero).
- le nombre et la variété des villes historiques, comme Agades au Niger, le vieux Tripoli en Libye, Harar en Éthiopie, Adulis et Mettera en Erythrée, Bigo en Ouganda et des monuments liés aux anciennes royautés (palais du sultan du Ouaddaï au Tchad, de Zingher au Tchad, tombeaux de Kasubi en Ouganda).
- la place éminente des monuments religieux, mosquées (comme à Agades et en Libye) ou églises (monastères et églises du Tigré et du lac Tana en Ethiopie, site monastique de Dabra Bizan en Erythrée...)
- de mettre l'accent sur des sites appartenant à des catégories jusqu'alors peu représentées sur la Liste du patrimoine mondial : ainsi le site de Bigo, un village de production de sel sur les rives du lac Albert en Ouganda, actif pendant près d'un millénaire, est très représentatif d'une des formes du patrimoine technique africain. De même, plusieurs itinéraires commerciaux et culturels (routes de pèlerinage, du sel et du fer, entre autres) à travers le Sahara, ou du Sinaï vers l'Egypte, ont été présentés et commentés. Enfin, plusieurs experts ont insisté sur la nécessité de prendre en compte les aspects paléoenvironnementaux et paléoclimatiques de sites très anciens, qui se révèlent très précieux pour la recherche et pour notre compréhension du passé, comme le montrent par exemple les études effectuées sur le site de Farafara dans le désert occidental de l'Egypte.

La réunion a été ensuite consacrée à un examen plus systématique des approches thématiques et disciplinaires de ce patrimoine culturel, en suivant les trois grandes catégories de patrimoine qui avaient été préalablement définies en fonction de leur pertinence et des questions spécifiques qu'elles présentent vis-à-vis de l'application de la Convention et des *Orientations*.

A. Le patrimoine archéologique : de vastes sites, prestigieux et menacés

Dans son introduction sur l'implication de l'archéologie dans la définition des sites et des monuments susceptibles d'être inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, le professeur D. Phillipson a d'abord fait remarquer que l'archéologie est une forme d'approche d'un passé en lui même continu, qu'il soit ancien ou beaucoup plus récent, et que, de ce fait, les sites archéologiques ne forment pas une catégorie étanche, séparée des autres. Il a ensuite relevé que les sites africains les plus anciens, d'une très grande renommée internationale, revêtent une importance capitale pour la connaissance des origines de l'homme, puisque l'Afrique apparaît comme le berceau de notre espèce. Ces sites s'étendent souvent sur de très vastes zones, ce qui pose des problèmes spécifiques de conservation. Il a insisté sur la nécessité de conserver les paysages eux-mêmes, témoins des changements climatiques et anthropiques et donc souvent des conditions de vie de l'époque.

Puis il a examiné différentes catégories de sites, en insistant sur leurs spécificités et sur les dangers qui les menacent : très anciens sites rupestres mais parfois toujours liés à des pratiques religieuses de sociétés vivantes ; établissements humains et villes historiques sans architecture monumentale, et donc particulièrement vulnérables aux pressions foncières et démographiques actuelles ; sites monumentaux, parfois en danger d'être altérés par un trop grand nombre de touristes qui peuvent soit modifier physiquement le site soit en transformer la nature, en entrant en conflit avec son usage (religieux par exemple). Il est donc essentiel de développer la recherche concernant tous ces sites et de favoriser la formation en Afrique de spécialistes de l'étude et de la gestion de ce patrimoine.

Les débats ont porté sur deux aspects complémentaires : la nécessité, soulignée par tous les intervenants, de réaliser rapidement des inventaires du patrimoine culturel africain, une partie non négligeable de ce dernier étant encore inconnue ou mal connue, et parfois menacée de disparaître ; les problèmes posés par la sauvegarde des sites (vols, pillages, fréquents en Afrique) et les risques causés par un tourisme mal contrôlé, pouvant dénaturer la fonction actuelle des sites pour les populations qui y résident ou qui les utilisent. On a évoqué, dans ce

contexte, deux cas exemplaires : le mont Athos, où le statut et la nature religieuse du site ont pu être heureusement conservés et le tourisme contrôlé, le site sacré de Tongariro en Nouvelle-Zélande qui ne reste accessible qu'aux populations maories. D'une façon plus générale, le rôle positif de la Convention dans les mécanismes de protection des sites a été souligné.

Enfin, on a réaffirmé l'idée que les sites archéologiques des périodes anciennes couvraient de très vaste zones et que le paysage, même si il est aujourd'hui différent de celui du passé, est une donnée importante pour la recherche. Ces sites doivent donc être inscrits et protégés dans leur ensemble, pour constituer de véritables réserves archéologiques, comme cela a déjà été fait pour le site de Djenné-Djenno.

B. Du patrimoine historique à celui des cultures vivantes : les interrogations de la recherche

Deux autres approches ont ensuite été évoquées : celle de l'histoire pour les monuments et les établissements humains et celle de l'anthropologie pour les nombreuses populations africaines dont le lien avec l'environnement et les pratiques culturelles et sociales s'inscrivent dans l'espace sans pour autant laisser de traces monumentales.

Dans son introduction au premier thème, le professeur B. Hirsch, partant de la constatation de l'exceptionnelle richesse du patrimoine historique de la région, s'est interrogé sur les motifs de sa faible représentation jusqu'à aujourd'hui sur la Liste du patrimoine mondial, et sur les raisons qui pemettent sans doute aujourd'hui d'espérer que cette quasi absence pourra être palliée. Il a ainsi avancé l'hypothèse que la définition du patrimoine culturel se situait en fait au croisement de deux démarches : celle de la recherche et celle des rapports que les sociétés et les États entretiennent à l'égard de leur passé. Or la recherche sur l'Afrique a subi de fortes transformations depuis les années 60, passant de la revendication d'une historicité des sociétés africaines, fondée de façon privilégiée sur l'étude des sociétés et des patrimoines africains comparables à ceux de l'Europe, à la prise en compte dans leur diversité de l'ensemble des sociétés africaines, toutes inscrites dans le temps, pour mettre en valeur leur dynamisme, leur complexité et leurs spécificités. Des phénomènes comme celui de l'urbanisation, que l'on sait

être aujourd'hui un phénomène très ancien en Afrique, ne sont donc plus pensés sous la forme du modèle européen, mais obligent à avoir de nouveaux regards sur la ville et ses spécificités en Afrique. D'autre part, les États africains, dépassant la simple mise en avant de quelques sites emblématiques, sont aujourd'hui plus ouverts à la reconnaissance de la diversité des populations et des cultures, et donc du patrimoine culturel en général, à l'intérieur de leurs frontières, en raison aussi du développement de la recherche historique et archéologique en Afrique même. Il y a donc désormais une meilleure adéquation entre l'évolution du concept de patrimoine culturel au sein de la communauté scientifique internationale et l'état actuel des recherches et des prises de conscience en Afrique.

Pour illustrer la question difficile de la représentation des sociétés dites "traditionnelles", le professeur I. Strecker a développé l'exemple d'une récente cérémonie de paix réunissant les délégués de plusieurs populations du sud de l'Éthiopie. Il a montré comment un site avait été investi par différents groupes de la région, comment la cérémonie s'était déroulée, et comment ce lieu, sans traces matérielles tangibles, avait acquis une fonction essentielle de symbole et de représentation de cet accord de paix. Ainsi convient-il de sauvegarder, d'enregistrer, sous forme écrite, orale et figurée, les pratiques sociales et culturelles elles-mêmes, que l'on ne peut pas dissocier des sites. Il a ensuite montré l'intérêt de créer des musées locaux où seraient conservés ces documents, à l'instar du projet de musée pour les populations des régions de l'Omo en Éthiopie, des musées conçus comme un lieu d'échanges entre les populations locales, les visiteurs et les chercheurs.

Un vif débat s'est ensuite engagé sur ce thème. Plusieurs intervenants ont manifesté la crainte de voir les populations elles-mêmes "muséifiées", figées dans leurs pratiques actuelles. Mais sachant que le patrimoine mondial concerne des sites et non des populations, l'accord s'est fait autour de l'idée qu'il ne fallait prendre en compte que des sites de grande dimension, aux aspects multiples, seule manière d'éviter que tel ou tel village en particulier ne deviennent une espèce de "réserve" visitable en tant que telle par les touristes. Compte tenu également des marques physiques, culturelles et symboliques par lesquelles les populations traditionnelles transforment et s'approprient leurs territoires, toute vision compréhensive de ces cultures ne peut se faire que par la prise en compte de très vastes étendues. Un très bon exemple est celui du

territoire des Konso en Éthiopie, qui regroupe un site préhistorique exceptionnel, des paysages agraires spécifiques (cultures en terrasses) toujours utilisés, des établissements humains significatifs d'anciennes techniques de construction en pierre et des cimetières avec une remarquable statuaire en bois. Les vastes sites des rizières en terrasses de la Cordillère des Philippines et du Parc d'Uluru en Australie ont également été donnés en exemple.

Patrimoine spirituel, lieux de production technique et routes d'échanges : des catégories neuves et pertinentes

Dans une communication très remarquée, le professeur L. Pressouyre a développé une analyse typologique des lieux sacrés en Afrique, en illustrant chacune des catégories par des exemples, pour montrer la diversité des sites en question et leur aspect le plus souvent non-monumental : en effet, à côté des très importants monuments nés, dans toute la région, de la diffusion des trois religions du Livre, on trouve en abondance des arbres et des bois sacrés, des sites hydrographiques (mares, lacs et sources) ou des reliefs ayant une valeur de lieux de culte. Les lieux de production technique sont le témoignage d'une Afrique ouverte aux échanges locaux ou à longue distance et de la très grande capacité des populations à maîtriser les ressources naturelles et à les transformer, en intégrant ces activités dans leurs pratiques sociales et dans leurs relations avec les sociétés voisines. Ainsi, pendant près d'un millénaire, les habitants du site de Kibiro, en Ouganda, ont associé la production de sel (occupation des femmes) et la pêche sur le lac Albert (activité masculine) et ont échangé ces deux produits à leurs voisins contre de la nourriture. D'autres sites de production de cuivre, d'or ou de sel, montrent des phénomènes voisins dans la région soudano-sahélienne : des lieux de production intégrés dans de vastes réseaux d'échange, exploités pendant de très longues périodes, et où les activités étaient souvent saisonnières et profondément liées à l'organisation sociale et culturelle des sociétés africaines.

L'ambassadeur L. Messan a, pour sa part, explicité la notion d'itinéraire culturel, définie lors de la réunion d'experts à Madrid en 1994, et montré combien elle est pertinente pour l'Afrique puisque l'on retrouve dans le monde soudano-sahélienne au moins trois types d'itinéraires,

utilisés sur la longue durée : les routes de chars de la période préhistorique, allant de la Méditerranée vers le Tchad et le Niger à travers l'Air et le Ténéré, même s'il n'existe plus de preuves matérielles directes de leur existence ; les routes du *hadj* (le pèlerinage vers la Mecque) qui ont rythmé annuellement les circuits terrestres de tout le Nord de l'Afrique et permettent d'associer certains sites déjà reconnus par la Convention du Patrimoine mondial, comme les mosquées de Tombouctou et de Djenné, en les replaçant dans un contexte dynamique ; enfin les routes du sel qui sont une composante de l'espace oasien et ont permis de maintenir des relations symbiotiques entre des communautés ayant des compétences complémentaires dans l'occupation et l'exploitation de l'espace saharo-oasien. Ces échanges animent et structurent la région par les caravanes, les villes étapes et les points d'eau.

La reconnaissance par la Convention du patrimoine mondial et ses *Orientations* de la notion d'itinéraire est une étape importante dans la prise en compte de la diversité des formes du patrimoine de l'humanité. Elle a en particulier le mérite de permettre aux communautés nomades de prétendre à une reconnaissance culturelle que seuls les sédentaires pouvaient jusqu'alors réclamer.

IV. Des critères aujourd'hui adaptés à la diversité du patrimoine africain

Une fois ces différentes catégories du patrimoine culturel africain identifiées, illustrées et débattues, il convenait de se pencher à nouveau sur la Convention de 1972 et ses *Orientations* pour se demander si les critères, dans leur forme actuelle, permettent de prendre en compte de façon appropriée l'ensemble des catégories des sites mentionnés pendant la réunion. Après une présentation détaillée des critères et de leur évolution, faite par les représentants du Centre du patrimoine mondial, trois catégories de sites ont été examinées de ce point de vue, à travers des exemples concrets :

- <u>le patrimoine archéologique et historique</u>. Très fortement représenté dans la région, il est aujourd'hui menacé et réclame d'urgentes mesures de protection. Ce type de patrimoine ne pose aucun problème particulier en regard des critères définis par la Convention. Mais les participants ont souligné que le patrimoine archéologique devait être pris en compte à travers de vastes zones

sauvegardant l'environnement présent et les traces des environnement naturels et climatiques anciens. De la même façon, le patrimoine historique et les monuments, comme les sites religieux bâtis, concernent souvent des zones géographiques importantes : c'est le cas de l'ensemble formé par lac Tana et ses rives, en Éthiopie, avec ses églises et ses monuments (châteaux) de types gondariens.

- l'architecture traditionnelle et les traces matérielles des cultures vivantes non monumentales, incluant le patrimoine technique et les lieux sacrés non construits sont des catégories fondamentales pour exprimer les cultures africaines. L'évolution du critère d'authenticité a été un pas très important pour rendre possible la représentation de ces sites toujours en relation avec des activités humaines. Mais, pour pouvoir pleinement reconnaître ces formes essentielles du patrimoine culturel, les nouvelles notions de l'authenticité doivent être encore approfondies et précisées, et surtout les notions de monuments et de sites, tels qu'ils figurent à l'article 1 de la Convention doivent faire l'objet d'une réflexion approfondie quant à leurs modalités d'application, à la lumière des conceptions scientifiques d'aujourd'hui.
- les routes, les itinéraires et les vastes zones naturelles où vivent des populations "traditionnelles" sont des sites multiformes, souvent pluri-culturels, fondés sur l'interaction permanente entre des cultures et des modes de vie différents et entre les hommes et leur environnement. Les critères, dans leur forme actuelle, peuvent très bien permettre l'inscription de tels sites, à partir du moment où l'on reconnaît le caractère multiforme et dynamique de ces derniers et la nécessité de préserver des zones étendues.

L'accord unanime des participants s'est donc fait pour reconnaître que les critères, tels qu'ils sont aujourd'hui rédigés, permettent parfaitement de favoriser une meilleure représentation de ces différents sites sur la Liste du patrimoine mondial, mais que, parallèlement, leurs modalités d'application doivent prendre en compte certaines spécificités des cultures non européennes.

V. Un patrimoine qui témoigne du dynamisme des sociétés africaines

Des féconds débats de cette réunion sont ressortis trois thèmes majeurs qui sont au coeur de la dimension intellectuelle de la mise en oeuvre de la convention.

C'est tout d'abord la constante et totale interpénétration de la nature et de la culture dans les sociétés africaines : il n'y a pas, à de très rares exceptions près, d'espace naturel qui ne soit ou n'ait été investi par l'homme, qui ne soit devenu le lieu de pratiques sociales et culturelles, comme le montrent les zones de haute altitude de l'Éthiopie, densément peuplées, ou les régions désertiques du Sahara ou des bords de la mer Rouge, sillonnées par les nomades et leurs caravanes depuis des millénaires. D'autre part les cultures africaines sont profondément inscrites dans leur environnement : la construction de monuments n'est, en ce sens, qu'un des multiples moyens mis en œuvre par l'homme pour concrétiser sa maîtrise des lieux et les marquer de son empreinte, matérielle ou symbolique.

Ainsi, dans le domaine du sacré, de nombreux sites naturels, comme les forêts, les sources et les lacs ont aussi des valeurs cultuelles. De plus les monuments religieux bâtis sont souvent eux-mêmes localisés dans des sites naturels particuliers (comme les monastères éthiopiens perchés sur une *amba* ou butte témoin), ou associés à des éléments naturels (arbres, sources sacrées), reliques parfois d'anciens cultes disparus.

Enfin, terre de rencontres, l'Afrique est marquée par de nombreuses routes d'échanges, économiques et culturelles, mettant en relation des cultures différentes (pastorales et sédentaires), des aires géographiques (basses terres et hautes terres, zones arides, zones sahéliennes et tropicales) ou des populations d'origine diverse rassemblées par une même foi et la même destination le long des routes de pèlerinage ou autour des tombeaux de saints personnages.

Ce thème est apparu comme particulièrement prometteur puisque, à travers des sites connus mais qui méritent de nouvelles recherches, comme les différents itinéraires transsahariens ou les routes d'échange joignant les rives de la mer Rouge au plateau éthiopien, il permettra de mettre en avant une Afrique vivante, bouillonnante d'échanges et de transferts culturels, bien loin de l'image arriérée et fausse d'une Afrique repliée sur elle-même et enclavée, d'une Afrique des villages et des traditions figées. En ce sens, la notion de paysage culturel a semblé particulièrement appropriée pour témoigner des cultures vivantes des populations dites "traditionnelles", puisqu'elle met l'accent non pas sur une "fossilisation" illusoire et dangereuse

d'antiques modes de vie mais, au contraire, sur le lien à la fois dynamique et durable qu'entretiennent ces groupes avec leur environnement.

L'ensemble des participants a tenu à saluer la nouvelle approche de la Convention, exprimée par la Stratégie globale et par l'approche thématique des sites telle qu'elle a été mise en pratique durant la réunion. Ces perspectives permettent une réflexion novatrice sur ce qu'est le patrimoine culturel de l'Afrique et ouvrent la voie à une meilleure représentation des très nombreux et très variés sites du patrimoine culturel africain sur la Liste du patrimoine mondial. A l'issue de la réunion, les participants ont tenu a remercier très chaleureusement le Comité du patrimoine mondial et l'ICOMOS pour avoir organisé cette réunion qui leur a permis de mieux connaître la Convention de 1972 et les possibilités qu'elle offre pour la préservation et la reconnaissance des sites majeurs de leur patrimoine ; réunion qui leur a aussi donné l'occasion de partager des préoccupations communes et de nourrir leur réflexion sur les spécificités du patrimoine culturel africain.

Les experts du Tchad et de l'Erythrée ont fait part de leur intention d'insister auprès de leurs autorités nationales pour hâter le processus de ratification de la Convention. Tous les experts ont affirmé leur volonté de préparer au plus tôt des listes indicatives dans leur pays, de les coordonner sur une base sous-régionale et de poursuivre leur collaboration à l'avenir dans le domaine de l'inventaire des sites et de la formation des spécialistes du patrimoine.

Enfin les participants ont rendu hommage au professionnalisme et à la qualité de la réunion, de sa préparation et de sa conduite, aux choix des thèmes scientifiques, des experts africains et des experts internationaux, et à la haute tenue des débats.

Les *Actes* de la réunion seront édités sous la forme d'un ouvrage scientifique bilingue, reprenant l'ensemble des interventions et des débats, et largement illustré.

Recommandations

A l'issue de la réunion, les experts :

S'accordent pour affirmer que le patrimoine culturel de l'Afrique couvre des millions d'années, depuis les premières empreintes de pas de nos premiers ancêtres hominiens jusqu'à des traditions vivantes d'une importance considérable pour l'humanité.

Soulignent que l'inscription sur la liste du patrimoine mondial des réalisations culturelles africaines reconnaît et met en valeur le rôle de l'Afrique dans le développement de l'humanité et dans la diversité des cultures qui enrichit notre civilisation commune, et contribue à la reconnaissance de la sagesse et de la créativité des cultures africaines.

Considèrent qu'une reconnaissance du patrimoine culturel africain et une prise de conscience de la richesse et de la variété des contributions africaines à la civilisation universelle contribuent à renforcer le sentiment de fierté envers les réalisations africaines et à consolider un climat social propice à un développement économique solide. Une reconnaissance globale des éclatantes réalisations culturelles de l'Afrique est également propice au développement culturel et touristique, au moment où une grande partie du patrimoine culturel de l'Afrique reste encore inconnue, ou, pire encore, menacée comme jamais auparavant par des dangers comme l'expansion urbaine, des projets d'irrigation et des projets agricoles, les constructions, les catastrophes naturelles ou induites par l'homme.

Par conséquent, à la lumière de ces constats, les participants à la seconde réunion de Stratégie globale sur le patrimoine culturel africain de la région soudano-sahélienne et de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Égypte, Érythrée, Éthiopie, Jamahiriya arabe libyenne, Niger, Ouganda, Soudan et Tchad), tenue à Addis Ababa, du 29 juillet au 1^{er} août 1996, recommandent:

1. Ils avalisent les critères pour l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial tels qu'ils sont formulés dans les *Orientations*, article 24, ainsi que l'élargissement du concept de patrimoine culturel au patrimoine non-monumental et aux traditions culturelles vivantes, tel qu'il est présenté dans le document introductif à la seconde réunion de Stratégie globale ; ils insistent aussi sur la nécessité de conserver, mettre en valeur et interpréter les sites dans leur contexte naturel et culturel.

Dans cette perspective, le patrimoine culturel mondial comprend le patrimoine archéologique, historique et les cultures vivantes qui se manifestent au travers des monuments, des sites, des traits culturels, des régions, des paysages et des habitats, témoignages d'éminentes créations humaines qui revêtent une grande signification pour les développements biologiques, intellectuels, spirituels, sociaux et technologiques de l'humanité toute entière.

Ils soulignent l'importance à accorder, dans l'inventaire des biens du patrimoine mondial, aux liens étroits entre culture et nature, ainsi qu'aux valeurs symboliques, spirituelles et sociales accordées à certains éléments naturels et à des paysages par des traditions culturelles anciennes ou vivantes.

Les experts conviennent de la nécessité de prendre des mesures pour asurer la durabilité des traditions culturelles vivantes, tout en prenant en compte les dynamiques des continuités et des évolutions culturelles, ainsi que l'impact fécond des recherches scientifiques dans le processus d'identification, de mise en valeur et d'interprétation du patrimoine culturel.

Les experts encouragent :

- 2. Le développement d'une méthodologie et d'une stratégie communes pour l'inventaire et l'étude du patrimoine culturel.
- 3. La mise au point d'un programme sur cinq années pour étudier et inventorier les sites, les traits culturels, les régions, les paysages culturels et les habitats en Afrique qui constituent potentiellement des ressources archéologiques et culturelles d'une importance capitale pour l'humanité.
- 4. La tenue de réunions et d'ateliers où des représentants des pays africains viendront discuter de sujets thématiques, ou d'intérêt inter-régional, comme le patrimoine culturel du Bassin du Nil, le patrimoine saharien, les routes culturelles, la paléoanthropologie et la préhistoire.
- 5. Les activités de centres de formation sur le patrimoine archéologique et culturel, établis à partir des initiatives existantes, des ressources humaines, des infrastructures et des disponibilités. Des centres de formation spécialisés dans des sujets comme la gestion du patrimoine culturel, l'archéologie de terrain, les sciences archéologiques, la conservation, l'art rupestre et la paléoanthropologie, dans les différentes parties de l'Afrique, pourraient offrir des ateliers et des cours de formation à des stagiaires venant de tous les pays africains.

6. La formation du personnel, grâce à sa participation à ce programme quinquennal concenant l'étude et l'inventaire du patrimoine, avec l'aide de l'UNESCO, des organisations internationales, panafricaines, gouvernementales, inter-gouvernementales et non-gouvernementales, d'institutions, de programmes de recherche, de fondations sur le patrimoine et de sociétés scientifiques d'archéologie et d'histoire. Des équipes multinationales de différents pays d'Afrique et de l'extérieur peuvent constituer un premier pas vers la constitution d'un réseau de spécialistes du patrimoine de l'Afrique.

De telles initiatives, destinées à constituer un réseau et une banque de données, sont hautement souhaitables. Les experts encouragent le partenariat avec des organisation spécialisées dans les questions du patrimoine, comme l'ICOMOS, l'ICCROM et l'ICOM, au niveau national et international.

7. La publication en temps voulu des résultats des inventaires et des études sur le patrimoine africain et la diffusion au public de l'information sur ce patrimoine. Nous reconnaissons aussi la nécessité de publier des manuels techniques et des guides, dans des éditions à prix réduit et en langues locales, pour dispenser le savoir-faire minimal nécessaire à la sauvegarde du patrimoine de l'Afrique.

De plus les experts :

- 8. Reconnaissent que la mise en valeur du patrimoine africain à travers le tourisme sert à la fois comme moyen de développement et comme une façon de faciliter la prise de conscience du public. Cependant les experts soutiennent tous les efforts pris en vue d'atténuer l'impact potentiellement négatif du tourisme.
- 9. Condamnent le trafic illicite, le commerce et le vol honteux des antiquités et pressent les Etats de ratifier la Convention de l'Unesco de 1970 et de prendre toutes les mesures possibles pour remédier à cette situation alarmante.

En outre, les experts:

- 10. Appellent tous les Etats africains qui ne sont pas encore partie à la Convention de 1972 à ratifier cette Convention, et les Etats parties à préparer leur liste indicative des biens culturels dont la valeur universelle exceptionnelle peut être reconnue.
- 11. Pressent le Centre du patrimoine mondial de procurer toute l'assistance possible (études, expertises...) pour la préparation ou l'élaboration des listes indicatives et des propositions d'inscription.

- 12. Remercient le Comité du patrimoine mondial d'avoir pris l'initiative de cette seconde réunion de Stratégie globale, et expriment le souhait que d'autres réunions de ce type soient organisées afin d'aboutir à une représentation équilibrée de la Liste du patrimoine mondial.
- 13. Expriment leurs sincères et profonds remerciements aux représentants du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, et de l'ICOMOS, pour leur soutien constant en faveur de la protection du patrimoine africain de valeur universelle.
- 14. Expriment également leur gratitude aux autorités éthiopiennes pour avoir accueilli cette réunion et pour leur généreuse hospitalité.

ANNEXE / ANNEX

Liste des experts africains / List of African experts

EGYPT

Dr A. Fekri Hassan Supreme Council of Antiquities 4, Fachry Abdelnur Street Abbassye Cairo

Tel: (20.2) 839 637

Fax: (20.2) 282 1243 / 283 1117

Department of Egyptology Institute of Archaeology University College London 31-34 Gordon Square WC1H OPY London

Tel: (44.171) 387 7050; Ext: 4429

Fax: (44.171) 813 5241

Home:

5 A El Barrad Street Abbassye Cairo Tel/Fax : (20 2) 285

Tel/Fax: (20.2) 285 8575

ERITREA

Dr Yoseph Libsekal Director of National Museum of Eritrea P.O Box 1220 Asmara

Tel: (291.1) 119 902 Fax: (291.1) 162 236

ETHIOPIA

Mr Jarra Haile Mariam
Director of the Centre for Research and
Conservation of Cultural Heritage (CRCCH)
P.O Box 30795

Addis Abeba

Tel: (251.1) 44 56 00 Fax: (251.1) 55 31 88

LIBYAN ARAB JAMAHIRIYA

Dr Ahmed S. Fituri Director of the National Historical Archives Department of Antiquities El Saray El Hamra Tripoli Tel: (218.21) 33 38 115 / 33 36 013 Fax: (218.21) 44 40 160 / 44 40 166

NIGER

S. Exc. M. Lambert Messan Ambassadeur Délégué permanent du Niger auprès de l'UNESCO 1, rue Miollis 75732 Paris Cedex 15 Tél: (33.1) 45 68 25 68 / 69

UGANDA

Mr Ephraim Kamuhangire Commissioner for Antiquities and Museums Department of Antiquities and Museums Ministry of Tourisme, Wildlife & Antiquities P.O Box 5718 Kampala

Tel: (256.41) 23 27 07 / 24 40 61

Fax: (256.41) 24 12 47

Fax: (235) 51 59 82

CHAD

M. Khayar Oumar Defallah Directeur de la Culture Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports B.P. 638 ou 657 N'Djamena Tél: (235) 51 33 75 / 51 25 26 / 51 43 22